

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300 B2-320, A300 B4 toutes séries, A300 C4-203

Bras d'articulation des atterrisseurs principaux P/N c65381-2 et c65381-4

La présente Consigne de Navigabilité concerne les bras d'articulation P/N C65381-2 et C65381-4 fabriqués avant 1980 (voir Nota 1), qu'ils soient installés sur avion ou conservés en stock ou en rechange.

En raison de la présence possible de défauts de rectification du chrome sur les bras d'articulation concernés, les mesures suivantes sont rendues impératives (sauf si déjà accomplies) :

- 1 - Effectuer une recherche de crique sur le tourillon latéral interne du bras d'articulation, coté vérin de manœuvre, en utilisant les deux méthodes de contrôle par ultra sons (palpeur droit et palpeur d'angle à 45 degrés) prescrites par le § 2-B du Service Bulletin MESSIER HISPANO BUGATTI n° 470-32-442 (ou révision ultérieure approuvée).

Le dépassement de l'un des deux critères prescrits par le § 2-B-(5) du Service Bulletin MESSIER HISPANO BUGATTI n° 470-32-442 (ou révision ultérieure approuvée) entraînera impérativement le retrait du service avant tout vol du bras concerné.

Cette inspection devra être effectuée puis répétée dans les délais suivants :

- a) - Pour les bras d'articulation totalisant plus de 6 100 atterrissages (voir Nota 2) lors de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :
 - Dans les 400 atterrissages suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité puis, par la suite, à des intervalles ne dépassant pas 400 atterrissages.
- b) - Pour les bras d'articulation ayant accumulé 6 100 atterrissages ou moins(voir Nota 2) lors de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :
 - Avant d'avoir accumulé 6 500 atterrissages (voir Nota 2) puis, par la suite, à des intervalles ne dépassant pas 400 atterrissages.

- 2 - Afin de vérifier que la rectification du dépôt de chrome n'a pas engendré de brûlure ou de criques, les mesures prescrites par le § 2.C du Service Bulletin MESSIER-HISPANO BUGATTI n° 470-32-442 devront être appliquées sur les trois tourillons (tourillons latéraux interne et externe, tourillon avant) à l'occasion du prochain retour en atelier pour révision générale ou réparation des bras concernés et, au plus tard, dans les 12 000 atterrissages suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité. L'application de ces mesures supprime l'impérativité de l'inspection répétitive prescrite par le § 1 ci-dessus.

.../...

v.K

Date : 20/04/83

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A300 B2-320, A300 B400 toutes séries,
A300 C4 203

83-52-51(B)

NOTA 1 : Le Service Bulletin MESSIER-HISPANO-BUGATTI n° 470-32-442 précise les numéros de série des bras d'articulation concernés.

NOTA 2 : Pour les bras n'ayant pas reçu l'application du Service Bulletin MESSIER-HISPANO-BUGATTI n° 470-32-431 (Service Bulletin AIRBUS-INDUSTRIE A300-32-362), les délais de 6 100 et 6 500 atterrissages cités au § 1 de la présente Consigne de Navigabilité sont à décompter depuis la mise en service du bras.

Pour les bras ayant été reconditionnés conformément au Service Bulletin MESSIER-HISPANO-BUGATTI n° 470-32-431, les délais de 6 100 et 6 500 atterrissages cités au § 1 de la présente Consigne de Navigabilité sont à décompter :

- à partir de la mise en service du bras si le tourillon retouché était situé en position externe, côté cardan.

- à partir de la date d'application du Service Bulletin n° 470-32-431 si le tourillon retouché était précédemment situé en position interne, côté vérin de manœuvre.

NOTA 3: Le Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE n° A300-32-365 correspond au Service Bulletin MESSIER-HISPANO-BUGATTI n° 470-32-442.

Les dispositions de la présente Consigne de Navigabilité font l'objet en RFA de la LTA n° 83-74.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 28 AVRIL 1983